



Dossier de demande d'autorisation

**Installation classée pour la protection de l'environnement
Rubrique 3660**

**INSTALLATION D'ELEVAGE DE VOLAILLES
SOUMISE A AUTORISATION
AU TITRE DU LIVRE V DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT
Etude d'impact**

Capacité : 142 800 emplacements

DEMANDEUR

**Messieurs Romain et Kévin CHAMPION
990 Route des Cordeliers
26380 PEYRINS**

2023

Rédacteur de l'étude :
Nadine MANTEAUX

Bureau d'Etudes Agronomie – Pédologie – Environnement
830 Chemin des Massétides
26300 BESAYES

Tél. : 04-75-47-42-07 / mail : nadine.manteaux@wanadoo.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Etude d'impact

Elevage de volailles de chair
(poulets) – Extension

DEMANDEUR

Messieurs Romain et Kévin CHAMPION
990 Route des Cordeliers
26380 PEYRINS

2023

SOMMAIRE

Etude d'impact.....	9
1. Etat initial du site de la demande et de son environnement	11
1.1. Le périmètre d'étude	11
1.2. Situation géographique	11
1.3. Les infrastructures	12
1.4. Le milieu naturel	13
1.5. La qualité de l'air.....	44
1.6. Le milieu humain.....	51
1.7. Paysage et patrimoine culturel.....	70
1.8. Les installations classées	73
1.9. Interrelations entre milieu naturel et humain	74
1.10. Hiérarchisation des enjeux.....	74
1.11. L'élevage existant	74
2. Le projet.....	74
3. Scénario de référence et évolution de ce dernier du fait de la réalisation du projet	75
4. Analyse des Effets directs, indirects, permanents ou temporaire du projet sur l'environnement et mesures reductrices et compensatoires	76
4.1. Distance d'implantation.....	76
4.2. Effets sur les sites et paysages, les milieux naturels, la biodiversité et le patrimoine culturel	79
4.3. Effets sur les eaux de surface et les eaux souterraines	101
4.4. Effets sur les sols.....	114
4.5. Effets sur le climat	115
4.6. Effets sur l'air	122
4.7. Effets sur la consommation énergétique	128
4.8. Les déchets	128
4.9. Effets sur la population	137
4.10. Effet du projet en phase de construction – Phase de chantier.....	177
4.11. Bien-être animal.....	178
5. Moyens de suivi et de surveillance et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	180
6. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus	181
7. Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement et la santé.....	181
8. Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu et Esquisse des principales solutions de substitution examinées.....	182
8.1. Raisons du projet.....	182
8.2. Justifications des choix retenus	186
8.3. Eléments positifs contribuant à la diminution de l'impact nitrates	187
9. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme.....	188
10. Estimation des dépenses liées à la protection de l'environnement.....	191
11. Remise en état du site	191
Glossaire et terminologie	193

Liste des Annexes

Annexe 1 : Liste non exhaustive des textes de références applicables, CERFA de demande d'autorisation

Annexe 2 : Situation de l'exploitation et du périmètre d'affichage au public au 1/25000

Annexe 3 : Plans au 1/2000 et au 1/1000 des abords des installations

Annexe 4 : Autorisation du propriétaire de la parcelle d'implantation du projet à réaliser les travaux et récépissé de déclaration du bâtiment existant

Annexe 5 : Justificatifs de la capacité technique et financière

Annexe 6 : Données climatiques brutes

Annexe 7 : Cartes du SDAGE et du SAGE

Annexe 8 : Situation des protections environnementales

Annexe 9 : Règlement de la zone A du PLU, descriptifs des risques

Annexe 10 : Plan des nouveaux bâtiments, copie du récépissé de dépôt de la demande de permis de construire

Annexe 11 : Fiches de données sécurité des produits prévus (désinfection, désinsectisation, dératisation)

Annexe 12 : Composition des aliments

Annexe 13 : Derniers résultats de l'analyse de l'eau

Annexe 14 : Plan de prophylaxie et protocole de désinfection

Annexe 15 : Trajet habituel des camions

Annexe 16 : Généralités sur le bruit et les mesures acoustiques, description du sonomètre utilisé et attestation de conformité du sonomètre utilisé, situation des zones à émergence réglementée et des points de mesures de bruit, extrait de la carte de bruit Drôme, caractéristiques des turbines

Annexe 17 : Carte des odeurs (google earth)

Annexe 18 : Circuits et situation des points à risques (sortie fumier, bac équarrissage, ...), réseau de collecte des eaux de lavabos des sas sanitaires

Annexe 19 : Calcul des paramètres de flux thermiques, carte des zones de risques

Annexe 20 : Tableaux BRS et GEREP

Annexe 21 : Avis du maire sur l'usage futur du site en cas de cessation d'activité

Annexe 22 : Plan d'épandage et bilan global de fertilisation

Table des figures

Figure 1 : Situation des installations (1/25000, source : carte IGN)	12
Figure 2 : Situation du site par rapport aux infrastructures routières (Source : Guide Michelin, 1/200000)	13
Figure 3 : Répartition des températures mensuelles (station d'observation de Romans)	14
Figure 4 : Précipitations et bilan climatologique (station d'observation de Romans pour la pluie et de Valence-Chabeuil pour l'ETP).....	15
Figure 5 : Rose des Vents (poste d'observation de Valence-Chabeuil (période 2001 à 2010)	16
Figure 6 : Extraits des cartes géologiques de Romans-sur-Isère, Tournon, et Beaurepaire au 1/50000	19
Figure 7 : Extrait de la carte de Serrières au 1/50000	20
Figure 8 : Caractéristiques du bassin Rhône-Méditerranée en 2018 (Source SDAGE).....	23
Figure 9 : Evolution chronologique	24
Figure 10 : Carte des zones sensibles 2021 du bassin Rhône-Méditerranée (Source : Agence de l'Eau RMC).....	28
Figure 11 : Carte du réseau hydrographique du bassin Joyeuse-Chalon-Savasse (Source : Etat initial du SAGE Molasse miocène du Bas-Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence – Idées EAUX).....	30
Figure 12 : Situation des masses d'eau souterraines (Source : SDAGE).....	31
Figure 13 : Situation des zones humides	41
Figure 14 : Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes au 1/100000 (Région Rhône-Alpes 2014)	42
Figure 15 : Schéma de l'articulation entre le SRADDET et les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux énergie-climat (source : ATMO)	46
Figure 16 : Le SRADDET	46
Figure 17 : Les thématiques du SRADDET	47
Figure 18 : Contribution des activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre dans la Drôme en % (Source : Atmo)	49
Figure 19 : Emission de polluants dans la Drôme depuis 2005 (Source : Atmo)	49
Figure 20 : Exposition des populations à la pollution chronique en Drôme en 2021 (Source : Atmo)	50
Figure 21 : Exposition à l'ambroisie	51
Figure 22 : Cartographie des zones inondables.....	56
Figure 23 : Mouvements de terrain recensés sur la commune.....	57
Figure 24 : Cavités souterraines recensées sur la commune.....	57
Figure 25 : Exposition de la commune au risque retrait-gonflement des sols argileux	57
Figure 26 : Situation des canalisations de matières dangereuses sur la commune	58
Figure 27 : Nouvelle organisation de la compétence des plans déchets.....	61
Figure 28 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019 (Source : INSEE).....	63
Figure 29 : Evolution des productions entre 2010 et 2020 (Source : Agreste)	66
Figure 30 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles dans la Drôme (Source : Agreste)	67
Figure 31 : Evolution des spécialisations des exploitations agricoles (Source : Agreste)	68
Figure 32 : Vues sur le site et alentours du projet.....	70
Figure 33 : Situation du projet (Google Maps)	78
Figure 34 : Vue du site du projet depuis la voie communale passant devant le site et schéma des nouveaux bâtiments.....	79
Figure 35 : Vue de l'emplacement des bâtiments depuis le Sud	80
Figure 36 : Vue sur l'emplacement de V4 depuis l'Est (depuis V1).....	81
Figure 37 : Vue de l'emplacement de V2 et V3 depuis l'Ouest	81
Figure 38 : Quelques espèces protégées présentes dans la ZNIEFF (photos – INPN).....	84
Figure 39 : Situation du projet (GEOPORTAIL)	86
Figure 40 : Situation de la ZNIEFF par rapport au projet	87

Figure 41 : Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes au 1/100000 (Région Rhône-Alpes 2014)	90
Figure 42 : Habitats du site des « Ussiaux » (<i>source : DOCOB</i>).....	93
Figure 43: Habitats prioritaires du site « Ussiaux » (<i>source : DOCOB</i>).....	94
Figure 44 : Espèces à enjeux patrimoniaux.....	94
Figure 45 : Photos de quelques espèces rencontrées	95
Figure 46 : Etat de conservation (<i>source : DOCOB</i>)	95
Figure 47 : Situation du projet par rapport au site Natura 2000 (<i>Source – GEOPORTAIL</i>) ...	97
Figure 48 : Situation des parcelles d'épandage les plus proches.....	98
Figure 49 : Situation des zones humides.....	100
Figure 50 : Périmètre du SDAGE et site du projet (<i>Source SDAGE</i>).....	104
Figure 51 : Répartitions sectorielles des émissions de GES (<i>Données CITEPA 2017</i>)	119
Figure 52 : Source des gaz émis en élevage (<i>Pellerin et al. 2013</i>)	120
Figure 53 : Emissions de GES de la filière volaille (<i>Source ITAVI</i>).....	121
Figure 54 : Localisation du projet et situation des habitations (Géoportail)	138
Figure 55 : Echelle des niveaux sonores.....	139
Figure 56 : Routes départementale étudiées dans le nouveau plan.....	140
Figure 57 : Situation des zones d'occupation humaine dans un rayon de 500 m autour du projet (Vue Géoportail).....	150
Figure 58 : Manifestation des effets sur la santé selon la concentration	164
Figure 59 : Evolution de la production et de la consommation de poulets dans le monde...	183
Figure 60 : Evolution des achats de la filière volaille en France	184
Figure 61 : Part des poulets importés / poulets consommés en France	184
Figure 62 : Nombre d'exploitations sur la période 2000-2010 (ITAVI, 2013)	185
Figure 63 : Capacité (m ²) des exploitations avicoles et évolution sur la période 200-2015 (ITAVI, 2015).....	185
Figure 64 : Situation des installations au regard du règlement graphique du PLU	189

ETUDE D'IMPACT

1. ETAT INITIAL DU SITE DE LA DEMANDE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.1. Le périmètre d'étude

L'étude d'impact porte sur la zone située dans un rayon de 3 km autour des installations projetées.

1.2. Situation géographique

La commune de Peyrins fait partie de l'arrondissement de Valence, du canton de Romans-sur-Isère et de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Le territoire communal se trouve dans le Nord Drôme, dans la petite région dite « Drôme des Collines ». Sa superficie est de 25,16 km².

La majeure partie du territoire communal se trouve entre les vallées du Chalon au Nord et de la Savasse au Sud. Il est situé dans la vallée de l'Herbasse, à l'est de la vallée du Rhône et au nord de la vallée de l'Isère. Peyrins est limitrophe des communes de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Margès, Arthémonay, Geyssans, Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe, Romans-sur-Isère et Saint-Bardoux. La commune se trouve à environ 25 kilomètres au nord de Valence, et à 6 km de l'agglomération de Romans-sur-Isère.

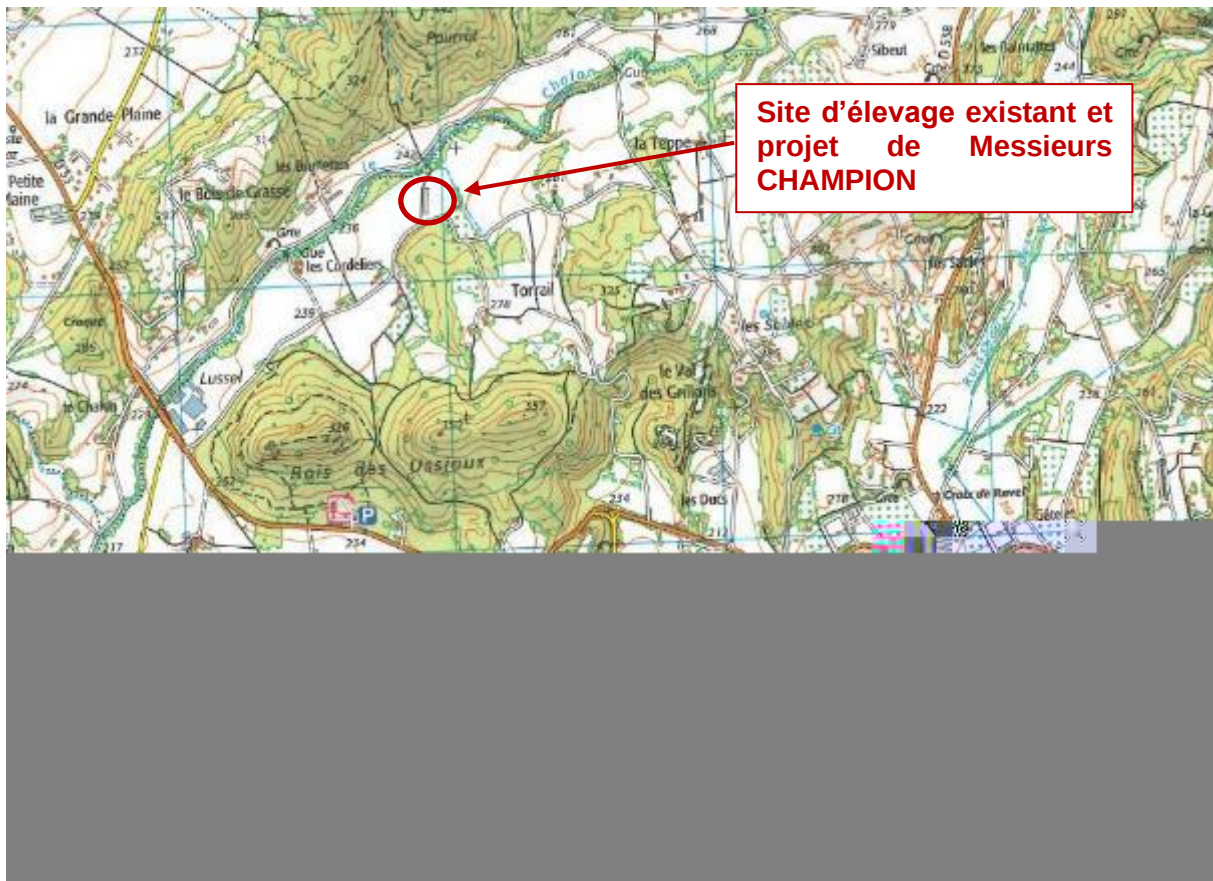
Le paysage y est typique de la Drôme des collines avec ses vallons boisés, alternant avec ses plaines cultivées. Au loin les crêtes du Massif du Vercors, sont visibles au sud, de même que celles des Monts d'Ardèche, à l'ouest. Le territoire est limité au Nord par la rivière Le Chalon et traversé au Sud par la rivière La Savasse.

Le site du projet de Messieurs Romain et Kévin CHAMPION se trouve quartier « Les Cordeliers », au Nord/Nord-Ouest de la commune de Peyrins, à une distance à vol d'oiseau d'environ :

- 2,5 km au nord-ouest du centre-ville de Peyrins ;
- 3,5 km au Sud-Est du centre-ville de Saint-Donat-sur-l'Herbasse ;
- 3,9 au Sud-Ouest du village de Margès ;
- 4,5 km au Nord-Est du village de Saint-Bardoux.

Les installations seront situées à environ 6 km au Nord de l'agglomération de Romans-sur-Isère.

Figure 1 : Situation des installations (1/25000, source : carte IGN)



1.3. Les infrastructures

La commune de Peyrins est traversée par la route départementales RD 538 qui relie Romans-sur-Isère à Hauterives. La route départementale RD 112 part de la RD 538, dans Peyrins et permet de rejoindre la RD 53 puis Saint-Donat-sur-l'Herbasse ou Romans. Ces axes permettent de rejoindre rapidement la vallée du Rhône et ses grandes voies de communication, via Romans-sur-Isère puis l'autoroute A49 (Axe Grenoble/Romans) et la LACRA ou N532 (liaison Valence – Romans) et ainsi la nationale 7 et/ou l'autoroute A7.

Le site du projet de Messieurs Romain et Kevin CHAMPION se trouve en bordure d'une voie communale, accessible depuis la RD 112, à 1,2 km de cette dernière.

L'échangeur autoroutier le plus proche est celui de Chatuzange-Le-Goubet, à une dizaine de kilomètres de l'élevage (autoroute A49 – Axe Grenoble/Valence).

En zone A,

- Sont interdits⁴² :
 - Ö Les occupations et utilisations du sol non visées au point suivant.
- Sont autorisés sous conditions :
 - Ö Dans l'ensemble de la zone, les constructions et installations à caractère technique nécessaires à des équipements collectifs et non destinées à accueillir des personnes, sous réserve qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lesquelles elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteintes à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Les installations photovoltaïques au sol sont interdites ;
 - Ö En dehors des secteurs Aa, Ag et Ap :
 - 9 Les constructions et installations, y compris classées, nécessaires à l'exploitation agricole, à condition d'être implantées à proximité immédiate de bâtiments agricoles existants, sauf contraintes techniques ou réglementaires ou cas exceptionnel dûment justifiés. L'impact sur le paysage des serres et tunnels doit être réduit au maximum et être compatible avec le maintien de la qualité du site. L'habitation peut être autorisée, à condition d'être nécessaire à l'exploitation agricole et dans la limite d'une surface totale de 250 m². Dans ce cas, elle sera implantée à proximité immédiate du siège d'exploitation de manière à former un ensemble cohérent, sauf contraintes techniques ou réglementaires ou cas exceptionnel dûment justifiés. L'emplacement devra minimiser la consommation de foncier agricole et les impacts sur les conditions d'exploitation de la parcelle. Les éoliennes sont autorisées à condition qu'elles soient nécessaires à l'exploitation agricole ;
 - 9 Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages
 - 9 Les installations et constructions nécessaires au stockage et à l'entretien du matériel agricole par les coopératives d'utilisation du matériel agricole agréées au titre de l'article L.525-1 du code rural et de la pêche maritime. Leur emplacement devra minimiser la consommation de foncier agricole et les impacts sur les conditions d'exploitation de la parcelle.
 - Ö En dehors du secteur Ap, sont autorisés :
 - 9 L'évolution des habitations existantes, sans changement de destination, sous réserve qu'elles ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site sous conditions (surface initiale 50 m², 33 % d'extension maximum, annexes à une distance maximale de 30 m limitées à 40 m² au total, bassins des piscines d'un maximum de 50 m²).
 - 9 Les anciens bâtiments repérés sur le document graphique peuvent faire l'objet d'un changement de destination pour l'habitation ou l'activité touristique, sous réserve qu'il ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

⁴² Règlement de la zone en annexe 9

La zone A comprend des zones soumises à risques d'inondation ainsi que des servitudes de passage de canalisations. Les parcelles de Messieurs CHAMPION ne sont pas concernées.

Le projet de Messieurs Romain et Kévin CHAMPION consiste à construire trois nouveaux bâtiments d'élevage. Il s'agit d'une activité agricole. Messieurs CHAMPION ont fait appel à un architecte pour intégrer au mieux leur projet. Les bâtiments seront construits à plus de 5 m de l'alignement de la voie communale, la hauteur au faîtage des bâtiments sera de 5,3 m (donc inférieure à 10 m), l'espace boisé classé se trouvant à l'Est de la parcelle sera conservé.

Le projet est donc compatible avec les documents d'urbanisme de la commune.

Messieurs CHAMPION ont déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour leur projet. Sans réponse, ce dernier est tacite. Ils ont également déposé une demande de permis de construire⁴³.

10. ESTIMATION DES DEPENSES LIEES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le coût du projet se monte à Le coût du projet est évalué à environ 1 947 350 € HT (bâtiments) + 210 000 € HT (terrassement).

L'estimation des dépenses pour la protection de l'environnement est donnée tableau suivant.

Tableau 51 : Dépenses liées à la protection de l'environnement

Investissements	Coût Hors Taxe
Ventilation progressive	189 570 €
Brumisation	36 957 €
Isolation renforcée	67 610 €
3% parties claires	26 325 €
Plantations	2 000 €
Plan d'épandage	2 600 €
Total	325 062 €

11. REMISE EN ETAT DU SITE

L'article R512-39-1 du code de l'environnement précise les dispositions en cas de mise à l'arrêt définitif du site d'une installation classée :

- Lorsqu'une installation classée soumise à autorisation est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci.
- La notification indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent, notamment :

⁴³ Copie du certificat d'urbanisme et du récépissé de dépôt de la demande de permis de construire en annexe 10

- Ö L'évacuation des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, gestion des déchets présents sur le site ;
- Ö Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- Ö La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- Ö La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
- En outre, l'exploitant doit remettre le site en état pour d'autres utilisations éventuelles.

Les conditions de remise en état sont ainsi précisées ci-après :

En cas de cessation d'activité, l'ensemble des installations sera démonté conformément à la réglementation : le matériel d'élevage (chaîne d'alimentation, ...) sera démonté et revendu, il en sera de même des silos. Les bâtiments seront soit démontés, soit conservés en hangars. Il n'y a pas d'amiante sur le site.

Les quelques produits toxiques présents sur le site seront repris :

- Les produits vétérinaires par le vétérinaire réalisant le suivi sanitaire.
- Les désinfectants et insecticides, raticides, par la société commercialisant ces produits ou amenés à une déchetterie les acceptant.
- Les déchets banals seront apportés dans les containers de la commune ou à la déchetterie selon le type de déchets.
- Les fumiers seront épandus dans le cadre du plan d'épandage ou exportés auprès du repreneur agréé
- Les citernes de gaz reprises par la société qui en est propriétaire.

Les gravats éventuels seront évacués selon les prescriptions de la mairie.

L'usage futur du site en cas de cessation de l'activité classée sera agricole. L'avis du maire est joint à la présente demande⁴⁴.

⁴⁴ Avis du maire en annexe 21

GLOSSAIRE ET TERMINOLOGIE

Glossaire des sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP	Alimentation en Eau Potable
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARIA	Analyse, Recherche et Informations sur les Accidents
ARS	Agence Régionale de Santé
AZI	Atlas des zones inondables
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles
BEPA	Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BTA	Brevet de Technicien Agricole
CIDB	Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DJA	Dose Journalière Admissible
DOCOB	Documents d'Objectifs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EH	Equivalent-habitant
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPI	Equipement de Protection individuelle
ERP	Etablissement recevant du public
EST	Encéphalopathie Spongiforme Transmissible
ETP	Evapotranspiration potentielle
GEREP	Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GREN	Groupe Régional Experts Nitrates
Hg	Mercure
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDELE	Institut de l'Elevage
IED	Industrials Emissions Directive
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
INSEE	Institut National de la Statistique et des études Economiques
InVS	Institut de Veille Sanitaire
K, K ₂ O	Potassium et potasse

MES	Matières en Suspension
MRC	Maladie Réputée Contagieuse
MRS	Matériel à Risque Spécifié
MTD	Meilleures Techniques Disponibles
N, NO ₃	Azote, Nitrates
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
P, P ₂ O ₅	Phosphore, anhydride phosphorique
PAPI	Programme d'Action Prévention Inondations
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PGRE	Plan de Gestion quantitative de la Ressource en eau
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PM ₁₀ , PM _{2,5}	Particules dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 ou 2,5 µm
PNR	Parc Naturel Régional
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRi	Plan de Prévention des Risques inondation
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PTS	Particules Totales en Suspension
REI	Résistance, Etanchéité, Isolation
RGA	Recensement Général Agricole
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIRRA	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPE	Surface Potentiellement Epanable
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP	Station d'Épuration
SUP	Servitude d'Utilité Publique
TRI	Territoire à Risque d'Inondation
UCS, UTS	Unité Cartographique de Sol, Unité de Type de Sol
VLCT	Valeur Limite d'Exposition à Court terme
VLEP	Valeur limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur limite Moyenne d'Exposition
VTR	Valeur Toxicologique de Référence
ZICO	Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale

ZV	Zone Vulnérable
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Terminologie

Amendement	Substances qui participent à l'entretien et à la reconstitution du sol (jouent sur la matière organique, le comportement physique)
Engrais	Substance qui apporte aux plantes des éléments directement utiles à leur nutrition
Eutrophisation	Traduction d'un excès des sels nutritifs dans les eaux de surface qui favorise la croissance et le développement de phytoplancton et d'algues.
Fertilisant ou matière fertilisante	Matières organiques ou minérales qui apportent des éléments nutritifs aux plantes (engrais et amendements)
Fumier	Mélange de litière et de déjections animales plus ou moins fermenté
Impact (ou incidence)	Croisement entre l'effet de l'installation et la sensibilité du milieu touché
Lessivage	Migration de particules dans les couches inférieures du sol
Nuisance	Facteur (physique ou social) susceptible de porter atteinte à l'équilibre physique ou social d'un être vivant
Relation dose-effet	Lien qui existe entre la variété et la sévérité des effets observés dans une population et le niveau d'exposition à un toxique
Relation dose-réponse	Lien qui existe entre la fréquence de survenue d'une pathologie dans une population et le niveau d'exposition à un toxique
Risque	Probabilité de survenue d'un danger au sens large
VME	Concentrations visant à protéger les travailleurs contre les effets résultant d'une exposition prolongée
VTR	Indice toxicologique établies par des instances internationales ou nationales, généralement spécifiques d'un effet donné, d'une voie et d'une durée d'exposition